

d'une mesure qui, si elle est appliquée, entraînera la mort de cette institution. Ils sont assis et ils minaudent. L'un d'entre eux est le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Dubé). Alors que les anciens combattants de tout le pays sont éprouvés, il n'ose rien faire parce que le premier ministre dit de ne rien faire.

N'est-il pas étrange qu'aujourd'hui les ministres de la Couronne ne prennent la parole que s'ils y sont autorisés et ne se lèvent que si c'est leur tour d'entrer en piste, ce qu'ils acceptent d'ailleurs? Ils s'en glorifient. Quelle sorte de gouvernement est-ce là? Les députés de l'arrière-ban parlent des droits du Parlement: Leur âme ne leur appartient même pas. Ils n'osent pas prendre la parole au sein des comités sans avoir reçu la permission et des directives. Il faut remercier le député d'York-Est (M. Otto), qui a dit sans équivoque que, compte tenu de ces directives, il était vain de s'attendre à ce que le système des comités échappe aux préjugés politiques. Il a souligné que le mot d'ordre était: «Votez comme on vous l'ordonne» Voilà ce qu'il en est des députés de l'arrière-ban et de leur pouvoir. J'aimerais les voir prendre la parole, mais ils n'y sont pas autorisés.

Quand le cabinet est pris à la gorge, qu'arrive-t-il aux députés de l'arrière-ban? Tout ce qu'ils ont, c'est le droit de vote; tout ce qu'ils font, c'est de servir à assurer le quorum nécessaire. Je n'étais pas là la semaine dernière parce que j'ai pris le gouvernement au mot. Mais je suis revenu parce que je ne veux pas que le gouvernement se trouve à nouveau sans le quorum voulu.

Pourquoi agit-il ainsi? J'ai fait des recherches et je me suis documenté quelque peu sur Machiavel. On a demandé au premier ministre, peu après son élection, quel homme politique, quel homme d'État il avait pour modèle, et il a répondu sans hésiter: «Machiavel». J'ai ici un volume qui décrit ce personnage comme un dissimulateur de talent, un opportuniste complaisant, un maître de la faiblesse humaine, un comptable des phrases oubliées, un exploiteur de la vanité, un jongleur habile, enfin comme quelqu'un qui aimait l'astuce et adorait la force.

C'est lui qui a été choisi le saint patron du parti libéral. Je parlerai dans un instant des promesses faites par le premier ministre. Je n'en parlerai pas d'une façon personnelle puisqu'il n'est pas ici. Il est rendu dans l'Ouest pour découvrir ce que ses ministres ne lui ont pas dit.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Voyez donc ces trois ministres silencieux de l'Ouest du Canada. De Winnipeg, l'honorable représentant qui en connaît plus sur le blé, je le présume, que quiconque ici à la Chambre, sinon dans le pays tout entier. Puis il y a le ministre de la Saskatchewan. C'est le factotum qui connaît presque tout, au moins suivant les divers portefeuilles qui lui sont confiés à l'occasion. Puis il y a le ministre de l'Agriculture (M. Olson) de l'Alberta qui, lorsqu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre comme membre du Crédit social, réclamait d'une voix de stentor des mesures de la part du gouvernement, jusqu'au jour où il en est arrivé à faire le saut, à tourner casaque, pour nous offrir un grand spectacle lorsque enfin la lumière s'est faite en son esprit et qu'il a trouvé sa voie. Il préconisait le régime de dualité de prix.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. J'hésite toujours à interrompre le très honorable représentant et je sais que ces propos tiennent lieu de préambule à son allocution. Je dois lui rappeler, toutefois, que nous sommes à étudier l'amendement à la motion principale, à propos de l'article 75c du Règlement. Mais je sais bien que le très honorable député va revenir à l'instant au sujet qui nous occupe.

Le très hon. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'en étais à vous indiquer où se nichent l'hypocrisie et la stupidité. Le premier ministre a dit l'autre jour des paroles qu'il doit regretter, mais je sais qu'elles traduisent l'attitude du gouvernement. Il veut ainsi satisfaire ses désirs sans égard à ceux des Canadiens. Aucun tyran ne peut demander de pouvoirs plus vastes.

Le premier ministre niera en quelque sorte le rôle du Parlement. Il le convoquera, mais à la première critique que le gouvernement ne prisera pas, il n'aura qu'à invoquer l'article 75c, et vlan, plus d'opposition. Pour bien étayer mon argumentation et vous démontrer qu'il en est ainsi, j'ai le droit, et je le dis avec toute la déférence voulue, de signaler les faits et gestes du gouvernement actuel.

Permettez-moi de me reporter au hansard du 16 septembre 1968, date à laquelle le premier ministre a fait une dissertation sur le Parlement, révélant ses vues sur la façon dont cette institution doit fonctionner et sur le rôle de l'opposition. Vous en trouverez le compte rendu dans le hansard du 16 septembre, aux pages 72 et 73. Après avoir exprimé des doutes quant à l'à-propos de conserver le